BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 173

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

102 285 533 RCS Antibes.
ALELA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Nom commercial : DOSE.
Capital : 3000.00 EUR.
Adresse : 16, Rue Aubernon, 06600 Antibes.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 100000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : La restauration rapide et traditionnelle sur place et à emporter, brasserie, snacking, brunch, crêperie, glacier, la préparation et la vente de plats à consommer sur place et à emporter, la vente de boissons chaudes et froide sur place et à emporter, avec ou sans alcool conformément à la législation en vigueur, salon de thé..
Adresse : 16, Rue Aubernon, 06600 Antibes.
Précédent propriétaire : 807 704 440 RCS Antibes. **SEFABI.**
Date de commencement d'activité : 6 mai 2026.
Publication légale : Les Petites Affiches des Alpes Maritimes *du* 28 mai 2026.
Oppositions : Au fonds cédé et pour la correspondance au cabinet de Me Bruno AIZAC, SELAS AIZAC SERRA ET ASSOCIES 7 Bis Avenue Gambetta 83400 HYERES.
Commentaires : Acte sous seing privé en date du 06/05/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de SDE de Nice le 11/05/2026, Dossier Dossier 202600007991. Référence : Référence 0604P61 2026A01416. Mise en activité de la société. Adresse de l'ancien propriétaire : 16 Rue Aubernon 06600 ANTIBES. Adresse du nouveau propriétaire : 16 Rue Aubernon 06600 ANTIBES. Acte sous seing privé en date du 06/05/2026 enregistré au Service de l'Enregistrement de SDE de Nice le 11/05/2026, Dossier Dossier 202600007991. Référence : Référence 0604P61 2026A01416. Nouveau siège. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..